



Forum: Hors Sujet !!

Topic: [resolu]Cherche licence serieuse.

Subject: Re: Cherche licence serieuse.

Posté par: Oltux

Contribution le : 16/4/2010 13:13:33

@zeuro

Si j'ai bien compris puisque j'ai énuméré mes choix.

Seulement je me pose des questions, j'ai l'impression que ça ne protégera pas grand chose et que c'est un peu du vent puisqu'ils ne contrôlent pas ni l'oeuvre originale, ni l'oeuvre modifiée.

Si c'est moi qui fais le contrôle c'est bancal.

Je répète exemple :

Quelqu'un modifie mon oeuvre avec une modification soumise aux droits d'auteurs. Moi je n'en sais rien, l'oeuvre illégale est diffusée.

Un jour, l'auteur de l'oeuvre dans mon oeuvre porte plainte contre moi pensant que c'est moi qui ai mis son morceau illégal dans mon oeuvre.

Creative Common n'a aucun moyen de vérifier puisqu'ils ne s'occupent pas du tout de l'oeuvre et savent même pas à quoi elle ressemblait à l'origine !

Je l'aurais donc dans le fion comme on dit.

C'est ça qui m'inquiète. Je préfère encore diffuser anonymement mon oeuvre, c'est moins risqué.

Où alors il faudrait qu'ils contrôlent les oeuvres soumises à leurs licences non ?

@shimegi

"Le droit d'auteur des licences CC s'applique sur ton oeuvre, pas sur les oeuvres qui en sont dérivées, dont tu n'es pas l'auteur. "

Ben si justement je souhaite l'option qui garde la même licence et la paternité. Donc je serais toujours un auteur parmi les auteurs et mes conditions initiales seront gardées.

Tu dis qu'en cas de plainte, ils viendraient chez moi vérifier que ce n'est pas moi qui ai "rajouté" cette petite part illégale ?

Hmmmm dans ce cas, pourquoi pas mais ne serai-ce pas plus simple de leur envoyer directement mon travail original ?

Parce qu'en regardant ma machine, c'est peine perdue. Même juridiquement, à titre personnel, je peux très bien ajouter un morceau copyrighté à mon jeu tant que je ne le diffuse pas.

Là encore je peux très bien me le faire pirater et avoir une version personnelle rendue publique ! Et si ce n'est pas moi qui le fait, ce peut être quelqu'un d'autre.

Qui prendra dans ce cas ? le con qui a mis sa licence et son nom d'auteur :)